

Madame, Monsieur,

Nous tenons d'abord à remercier le Collectif Massy 2020 de ce questionnaire. Nous avons pris le soin – et le temps ! – d'y répondre précisément.

Concernant la transition écologique, notre approche générale tient en une formule : **agir vite, agir ensemble, agir concrètement** :

- **Agir vite, parce que nous sommes convaincus de l'urgence environnementale.** Ce mandat doit être l'occasion de réussir la transition écologique. 6 ans, c'est court bien sûr au regard de l'ampleur des évolutions nécessaires ; mais il ne peut être question de perdre 6 ans.
- **Agir ensemble.** Notre conviction – nous y sommes revenus dans ce questionnaire – est que **la transition écologique suppose une mobilisation collective.** Il ne s'agit pas simplement de démocratie « participative » ; il faut obtenir l'engagement actif des citoyens.
- **Agir concrètement.** Vous nous connaissez, nous sommes parfois directs. Nous ne voulons pas de grands projets aussi merveilleux qu'irréalisables. **C'est sur nos actes que nous serons jugés.**

Au-delà de cette réponse, nous souhaitons vous inciter à lire notre programme ; ce serait trop facile de faire des réponses ambitieuses pour la seule lecture des plus motivés, et d'être prudent quand on s'adresse à tous les Massicois. Pour prendre un exemple, en matière de déplacements, tout le monde est d'accord pour « encourager les alternatives à la voiture ». Nous avons été plus loin en écrivant dans le programme diffusé à tous qu'il faut « réduire progressivement la place de la voiture ».

Nous joignons à votre questionnaire, les quelques pages plus particulièrement ciblées sur les questions de transition écologique.

Dans cette période électorale, l'opposition municipale met en avant les points faibles de notre bilan, ce qui est parfaitement normal. Et je ne connais pas de bilan parfait.

Symétriquement, nous voulons confronter nos concurrents à leur bilan. Les documents diffusés par une liste concurrente laissent entendre qu'il faudrait « *annuler le projet actuel de sacrifier 70 ha de terres agricoles sur la zone de Massy Europe* ». Non seulement c'est faux car, évidemment, il n'y a pas de tel projet. Mais surtout **un document interdit juridiquement à la ville de Massy de classer ces terres en zone agricole au PLU, ce qui assurerait leur protection complète et définitive. Ce document c'est le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), approuvé en 2012 par l'ancienne majorité régionale dont la n°1 de ladite liste faisait partie.** Chacun peut vérifier ces informations sur le site de la Région. Il me semble rentrer dans le débat démocratique normal, sans polémique excessive, de rappeler ce point de fait et de droit.

Le 15 mars, les Massicois choisiront un maire, une équipe et un projet. Qu'il s'agisse de mon engagement personnel pour l'environnement ; de la composition de notre liste et de la place faite à ceux qui, depuis longtemps, agissent pour l'environnement ; ou de l'ambition de notre projet, nous sommes prêts à soutenir, démocratiquement, la comparaison avec nos concurrents !

Avec nos remerciements renouvelés,

Nicolas Samsoen et la liste Massy Pour Vous



Nom de la liste candidate : **Massy Pour Vous**

Tout engagement sur une thématique est indissociable de la mise en place d'une commission citoyenne associée, dans l'objectif d'assurer la co-construction, le suivi et la transparence.

Engagement	Je m'engage		Remarques
	oui	non	
Relocalisation alimentaire			
			<p>Remarque préalable : la question de la relocalisation alimentaire pose une question difficile d'échelle géographique.</p> <p>La ville de Massy a la chance d'avoir sur son périmètre du foncier agricole pour porter des projets d'agriculture périurbaine. Le développement de tels projets (rachat des terres, installation, conversion, etc.) devra être co-construit à la fois à l'échelle de l'agglomération voire du Département et de la Région Île-de-France, avec des acteurs professionnels du secteur agricole, et naturellement à l'échelle de la ville avec et pour ses habitants.</p> <p>Assurer l'autosuffisance alimentaire de la ville est un défi difficilement atteignable ; il n'en reste pas moins qu'il faut, à ces différentes échelles, diminuer notre dépendance alimentaire extérieure.</p> <p>Le contenu de notre programme municipal manifeste clairement sa détermination en ce sens et si nous réussissons l'essai avec environ 20 hectares de terres agricoles dédiés aux circuits courts, nous pourrions sincèrement nous en féliciter eu égard au contexte urbain global de la petite et de la grande couronne.</p>
E I-1 : commission citoyenne de la relocalisation alimentaire + élu + chargé de mission	X	X	<p>Nous mettrons en place des commissions citoyennes sur différents projets. En revanche, nous ne sommes pas favorables à l'idée d'UNE commission citoyenne unique globale. Or votre texte est ambigu ; il parle d'une commission citoyenne « chargée de suivre le programme ».</p> <p>En résumé, il y aura bien un élu chargé de redévelopper des projets agricoles, il pourra y avoir une commission citoyenne sur ce sujet, mais pas une « commission citoyenne générale d'application du programme ».</p> <p>Par ailleurs, une commission n'est pas du tout suffisante pour associer et mobiliser la population globalement. Notre conviction est que pour de nombreux sujets, notamment ceux de la transition écologique au sens large, la Mairie doit mobiliser toutes les forces vives de Massy.</p> <p>Nous avons fait de cette question de mobilisation le point 1 de notre programme car elle nous semble essentielle.</p>

<p>E I-2 : inventaire des surfaces agricoles et susceptibles de l'être, modalités de remunicipalisation</p>	X	X	<p>La question de l'inventaire ne nous semble pas clef. Il y a en pratique deux sujets distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'inventaire des terres existantes, cet inventaire existe dans le PLU ; - pour des terres susceptibles d'être re-transformées en terre agricoles, cela n'a de sens que dans le cadre d'un projet. Un inventaire des possibles théoriques hors projet nous semble avoir peu de portée concrète.
<p>E I-3 : interdire toute urbanisation et acter la vocation nourricière</p>		X	<p>Une telle mesure ne serait pas conforme au droit. La « destination » - c'est le terme juridique- des sols ne peut être modifiée que par le PLU après enquête publique.</p> <p>Pour les grands espaces, il y a deux situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 20 ha au sud du Parc G. Brassens, aujourd'hui classés en zone Naturelle. En cohérence avec notre programme, nous prévoyons de les faire évoluer vers de la zone Agricole lors d'une prochaine révision du PLU. En tout état de cause, le classement en zone Naturelle n'empêche pas l'activité agricole. - Les 50 ha placés sous le régime de l'Opération d'Intérêt National (OIN) et donc sous le contrôle de l'Etat. La Mairie y a un pouvoir limité et, en particulier, pas celui d'imposer une protection agricole intégrale. Surtout, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France, adopté en 2012 par l'ancienne majorité régionale, impose un classement en zone dite À Urbaniser (AU). À cause de ce classement, il est juridiquement impossible pour la ville d'y imposer une interdiction totale de l'urbanisation. Votre questionnaire étant lié à la période électorale, il me semble logique de souligner sans polémique excessive que la tête de liste d'une liste concurrente avait, au Conseil régional, à l'époque, voté ce Schéma Directeur. <p>S'il est impossible de bloquer juridiquement toute évolution, la Mairie aurait néanmoins un droit de regard sur d'éventuels projets. Il n'y a pas aujourd'hui de « projet » identifié à court ou moyen terme pour cette zone. Lors de réflexions sur l'évolution à long terme, nous avons d'ores et déjà indiqué à l'État notre souhait que l'activité agricole y reste très largement dominante et, si certaines activités devaient y être développées, elles devraient, à nos yeux, être directement liées à l'activité agricole (activités de recherche en lien avec l'INRA par exemple.). À ma connaissance, l'EPAPS (structure de l'État) est sur la même orientation.</p> <p>Pour les espaces « au cœur de la ville » principalement publics, il n'y a pas de nécessité de changer leur destination pour y mener des projets agricoles ou de protection naturelle. Pour autant, un travail pour identifier des espaces de taille significative en cœur de ville devra être mené. Le cas échéant, le PLU pourra y être modifié.</p>

E I-4 : contraintes et chiffrage de l'abandon des projets d'urbanisme		X	Cf. point précédent. Extension du Parc Brassens : pas de coût particulier Zone de la Bonde : il n'y a pas de « projet » en cours, donc il n'est pas possible de chiffrer le coût d'un éventuel abandon... Nous en profitons pour préciser que la ville s'est rendue maîtresse de terrains industriels abandonnés (terrain EDF en bordure de la RD 188 par exemple) dont la transformation doit permettre de poursuivre le développement économique auquel nous ne voulons pas renoncer sans consommation de terre agricole et même en désimperméabilisant certaines terres (même si, dans ce cas, un usage agricole semble exclu compte tenu du passé industriel)
E I-5 : référendum sur l'abandon des projets		X	Il n'y a pas de projet à abandonner... Cf. points précédents L'abandon de l'extension du parc G. Brassens étant clairement présentée dans notre programme, nous pensons que notre élection vaudrait approbation par la population.
E I-6 : compensation en nature ou financières pour les projets consommant du foncier		X	Idem, Par ailleurs, il n'y a pas de cadre de droit permettant à une mairie d'imposer une compensation.
E I-7 : proposition de reconversion	X	X	Tout à fait d'accord pour « proposer » et « accompagner » une transition vers une exploitation bio. Ce sera un projet à bâtir avec des gens. Nous préférons cette approche à l'idée de « résilier » sous un « délai de 6 mois ». Réussir la transition écologique suppose d'emmener plutôt que d'imposer.
E I-8 : surfaces en ville pour de la production alim.	X	X	Nous ne pensons pas qu'une « commission citoyenne » doive « convoquer » des gens. Nous pensons en revanche qu'il y a beaucoup de gens prêts à s'engager positivement pour réintroduire la nature en ville.
E I-9 : la relocalisation comme mission de la ville et le soutien aux projets			Cet item nous semble trop général pour qu'on puisse se prononcer, sauf à être dans les pures déclarations de principe. Notre approche est celle de la « mobilisation des habitants ». Nous pensons que c'est la clef. À ce titre, les permis de végétaliser ou les spots de biodiversité déployés – qui peuvent susciter l'ironie des « 2 salades » – nous semblent des projets véritablement utiles même s'ils sont évidemment insuffisants. Pour les activités de transformation ou les activités liées à la filière agricole, nous sommes favorables à les accueillir, notamment en remplacement d'anciennes activités industrielles (cf. E I-4)
E I-10 : 10 microfermes urbaines	X	X	Nous sommes favorables à l'idée de soutenir de tels projets. S'engager sur un nombre alors qu'aujourd'hui aucun projet n'a prospéré serait peu sérieux.
E I-11 : popularisation de la « ville nourricière »			Cf E I-9
E I-12 : moyens aux acteurs municipaux et locaux	X	X	De nombreux acteurs municipaux sont déjà engagés dans des projets ; nous continuerons à les encourager. En revanche, l'approche « descendante » suggérée faisant de la mairie le grand organisateur de tout, ne nous semble pas la bonne. Nous préférons une approche plus mobilisatrice.

E I-13 : augmentation des compétences des SM	X		L'évolution des pratiques et de la culture professionnelle des services municipaux est évidemment une priorité. Elle est déjà largement engagée mais doit se poursuivre. Nous ne partageons pas l'idée que le fleurissement soit inutile, même s'il peut être questionné. Une ville belle et fleurie c'est aussi une ville où les gens se sentent mieux.
E I-14 : budget spécifique transparent	X		Le budget est toujours attribué de façon transparente et publique en conseil municipal ! Cela concerne tous les secteurs de la ville.
E I-15 : choix des exploitants agricoles	X	X	Pour le projet concernant les 20 ha au sud du Parc G. Brassens, aujourd'hui identifié dans notre programme, et qui sera notre priorité, nous définirons un processus transparent et exigeant de sélection du ou des projets et agriculteurs. Ce processus sera ouvert à des acteurs citoyens. Votre formulation nous semble en revanche trop fermée ; il s'agit de bâtir une relation de confiance de long terme avec des gens, d'imaginer des projets, pas de choisir un « prestataire agricole » par appel d'offres. Attention aux démarches trop rigides, elles ne créent pas de confiance.
E I-16 : régie municipale de maraichage		X	Nous avons fait le choix, contrairement à beaucoup de villes, de conserver la restauration municipale en régie intercommunale. Dans ce cadre, nous nouons des partenariats avec des filières agricoles pour un approvisionnement durable. L'idée d'une régie municipale pour l'agriculture ne nous semble pas adaptée.
E I-17 : facilités d'installation pour les entreprises alimentaires qui distribuent localement	X		Les possibilités de droit pour faciliter l'implantation d'entreprises sont extrêmement encadrées ; il nous semble difficile d'en faire une règle générale.
E I-18 : éducation populaire à la cuisine	X	X	D'accord sur l'intention ; des actions sont d'ores et déjà menées dans les espaces de proximité par exemple. Pas d'accord sur l'approche descendante du « grand plan municipal ».
E I-19 : ... avec intervenant qualifié ou association spé.	X		Il est toujours préférable d'avoir des gens compétents pour les interventions. C'est ce que nous essayons de faire ;-)
E I-20 : ressources techniques pour transformer et conditionner	?		Nous ne comprenons pas...
E I-21 : institutions pilotes dans chaque quartier	?		Cf. E I-18
E I-22 : conserverie	X		Un partenariat a été noué avec le groupement des agriculteurs biologiques de l'Île-de-France pour créer une légumerie conserverie à Combs la Ville. Elle a ouvert en janvier 2020. Nous pensons qu'il faut aller plus loin. En revanche, l'échelle massicoise n'est pas la bonne. Le département de l'Essonne réfléchit en ce sens.
E I-23 : facilités d'installation pour les métiers de bouche qui	X	X	Cf. E I-17. Globalement, nous avons engagé une politique très forte de soutien au commerce.

transforment des produits locaux			
E I-24 : interdiction de nouvelles grandes surfaces	X		<p>Tout à fait d'accord pour mener une politique très restrictive sur les grandes surfaces – pas seulement alimentaires – avec trois précisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il ne faut pas se contenter de l'échelle massicoise mais agir à l'échelle de l'agglomération. - 500 m² nous semble une limite trop basse ; la bonne question doit être l'implantation en cœur de ville. Un supermarché de 1000 m² en cœur de ville peut être une bonne idée. - Dans un projet de restructuration de Cora/-X% il faudra certainement des grands surfaces alimentaires, en remplacement de l'existant.
E I-25 : accès des porteurs de projets locaux aux espaces commerciaux	X		<p>Tout à fait d'accord, notamment si le projet Cora/-X% se réalise. Il faut néanmoins noter que le cadre de droit ne donne pas beaucoup de souplesse et que ceci est forcément un engagement de moyens plutôt que de résultat.</p>

Monnaie locale			
E II-1 : commission citoyenne de la monnaie locale + élu + chargé de mission		X	La création d'une monnaie locale ne fait pas partie de notre projet. Nous avons quelques doutes sur la pertinence de l'échelle communale. Ce point pourra néanmoins faire l'objet de discussion.
E II-2 : plan de déploiement			
E II-3 : Communication envers les habitants et acteurs			
E II-4 : oct2020 : adhésion à une association de ML			
E II-5 : janv 2021 : paiements en ML par la mairie			
E II-6 : ... et encaissement en ML par la mairie			

Mobilités actives et alternatives			
E III-1 : commission citoyenne de la mobilité + élu + chargé de mission	X		CF. E I-1. Nous sommes favorables à mettre en place des commissions citoyennes sur certains sujets bien identifiés. Mais notre priorité est de mobiliser toute la population sur ces sujets. Ne pensons pas qu'il suffit de discuter avec une petite minorité très concernée pour faire changer les réalités.
E III-2 : Plan mobilité vers 25€/an/hab	X	X	<p>Oui à un vrai plan mobilités actives, notamment vélo, déjà engagé mais qui doit être amplifié.</p> <p>Le montant de 25 €/hab (soit 1,25 M€/an) n'est pas absurde mais cela dépend beaucoup de ce que l'on compte dedans. Nous avons pris un engagement un peu</p>

			différent mais qui va dans le même sens : consacrer au minimum 50% de nos investissements « voirie » à l'amélioration des circulations piétons et vélos.
E III-3 : AOM	X	X	100% d'accord pour faire des transports la priorité majeure de l'agglomération. C'est déjà largement le cas mais il faut continuer. Le positionnement en AOM doit être envisagé mais après une étude d'impact économique sérieuse et en veillant à se doter des compétences nécessaires.
E III-4 : pistes cyclables intercommunales	X		Oui, priorité claire déjà engagée. On continue et on accélère !
E III-5 : itinéraires cyclable et fléchage	X		Idem.
E III-6 : zones 30	X		Idem. Ok également pour essayer de faire avancer la réflexion zone de rencontre.
E III-7 : supprimer le trafic de transit	X	X	Oui sur l'objectif. Attention néanmoins : <ul style="list-style-type: none"> - Ce trafic est aujourd'hui très bas - Ne dressons pas des murailles autour de Massy - Il y a des contraintes de droit (Si nous faisons ce que nous voulons, nous devrions presque fermer les autoroutes qui traversent Massy... ;-))
E III-8 : zone ZFE	X		Oui, étude déjà engagée à l'échelle de la CPS.
E III-9 : DSC et cédez le passage	X		Oui
E III-10 : supprimer circulation aux abords des écoles	X		D'accord pour ouvrir ce débat. Cela mérite d'être étudié et expérimenté. Pas d'engagement sur une généralisation à ce stade.
E III-11 : + de stationnements Véligo	X		Oui, en sachant que ce n'est pas une décision purement locale. Massy-Verrières doit aussi être traitée.
E III-12 : arceaux vélos	X		Oui, en acceptant l'idée que dans une approche frugale, un lampadaire ou un panneau d'affichage peuvent aussi servir dans certains cas d'accroche vélos.
E III-13 : Vélobox	X		OK pour expérimenter dès la deuxième année. Un peu de prudence néanmoins sur l'impact sur l'espace public et l'adaptation réelle à un besoin.
E III-14 : locaux publics vélos/trottinettes	X		Oui en priorisant. Les équipements sportifs et culturels nous semblent la première priorité.
E III-15 : locaux vélos fonctionnels	X		Ok à voir néanmoins ce que le droit nous autorise exactement. L'obligation de réalisation d'un parking à vélo figure déjà au PLU.
E III-16 : aide achat vélo	X	X	À ce stade, pour les particuliers, il y a une aide VAE régionale adéquate. À voir selon l'évolution. Pour les entrepreneurs, à regarder, pas forcément à l'échelle communale. À noter que nous proposons d'étendre le pass-permis pour les jeunes pour permettre l'achat d'un vélo.
E III-17 : aide Vélib' longue durée			Pas très clair ? Nous voulons faciliter l'installation de services à la fois de location longue durée (type Veligo) et de location point à point. C'est un secteur très mouvant. Intégrer le périmètre V'lib au sens strict méritera d'être étudié. De tels sujets méritent d'être traités à l'échelle de l'agglomération.
E III-18 : soutenir les services vélos	X		C'est ce que nous avons fait, par exemple, pour la recyclerie sportive.
E III-19 : vélo à l'école	X		Oui et... ça a déjà commencé avec un container de 30 vélos disponible dans les écoles pour l'apprentissage. Ce container est actuellement à Roux-Tenon. L'objectif est que tous les enfants de CM1 passent le permis vélo. Il y a encore beaucoup à faire mais ça a déjà commencé !

E III-20 : pistes d'apprentissage du vélo	X		Bonne idée, à discuter concrètement.
E III-21 : pédibus/vélobus	X		Pourquoi pas ? Les pedibus avaient été soutenus, mais seul un existe encore. Cela mérite sans doute d'être ré-encouragé. Par ailleurs, l'école est souvent « trop proche » pour que le parcours vélo ait un sens. Mérite discussion...
E III-22 : SM et vélocargo	X		Oui, en partenariat et sur la base du volontariat du personnel !
E III-23 : indemnité kilométrique vélo	X		C'est déjà le cas !

Complément : nous pensons qu'au-delà des mobilités actives, la plus grande priorité est le développement des transports en commun, à court et moyen terme. Cela a très concrètement été une occupation forte pour N. Samsoen fin 2017 et début 2018 pour sauver le projet de Ligne 18 qui va permettre une profonde transformation de notre commune, permettant de la faire passer d'une logique de « grande couronne » principalement organisée autour de la voiture à une logique de « petite couronne » où TC et mobilités actives prennent le pas avec des déplacements en voiture plus contraints. Nous devons nous préparer à cette révolution. **C'est pour cela que nous avons assumé d'écrire dans notre programme ouvert à tous « réduire progressivement la place de la voiture ».**

Zéro déchets			
E IV-1 : commission citoyenne de la mobilité + élu + chargé de mission			CF. E I-1. Nous sommes favorables à mettre en place des commissions citoyennes sur certains sujets bien identifiés. Mais notre priorité est de mobiliser toute la population sur ces sujets. Ne pensons pas qu'il suffit de discuter avec une petite minorité très concernée pour faire changer les réalités.
E IV-2 : tarification incitative poids des poubelles		X	A notre connaissance, les expériences menées ailleurs n'ont pas été très concluantes. La discussion n'est pas close mais pas d'engagement à ce stade.
E IV-3 : indicateurs communaux sur la quantité des déchets	X		De manière générale, nous voulons définir et suivre des indicateurs pour mener à bien la transition écologique pour tous les secteurs. Concernant les déchets, nous menons déjà des campagnes de sensibilisation dans les écoles (pesées des déchets...). Nous sommes d'accord pour définir des indicateurs globaux. Nous pensons même qu'il faut aller au-delà et passer d'une gestion « technique » des déchets en allant vers une gestion participative et, en amont des prochains appels d'offres, définir avec les citoyens, des objectifs partagés de réduction des déchets.
E IV-4 : résidus des espaces verts compostés	X		Les déchets agricoles sont déjà compostés sur une plate-forme de compostage. Il y a peut-être des progrès à faire. On ne peut pas le faire pour les résidus ramassés sur l'espace public (feuilles mortes par exemple) du fait des traces d'hydrocarbure.
E IV 5 : 50 sites de compostage	X	X	Tout à fait d'accord, à l'échelle de la CPS. Le dispositif pour mettre des composteurs à disposition des copropriétés est d'ores et déjà défini. Ce marché inclut composteurs individuels, lombri-composteurs et composteurs collectifs et des actions de formation. Il faut maintenant le mettre en place et le déployer sans doute autour à la rentrée prochaine. Nous n'avons pas d'avis sur le chiffre de 50.
E IV 6 : service de ramassage des biodéchets	X		D'accord pour l'étudier dans le prochain marché CPS (cf. E IV-3). A ce stade, nous n'avons pas expertisé la faisabilité. NB : à noter que les biodéchets des cantines scolaires sont maintenant pris en charge de façon spécifique.
E IV 7 : Incitation à l'autocollant STOP pub et...	X		
E IV 8 : travail auprès des commerçants	X		Il faut aussi sensibiliser à la vente en vrac...
E IV 9 : favoriser la réutilisation ou la réparation	X		Les expériences de la recyclerie sportive et de la vestiboutique de la Croix Rouge sont très encourageantes. Les initiatives de Coopère nous semblent aussi très intéressantes. Il faut continuer.
E IV 10 : former et accompagner vers le zéro déchet	X		Oui sans réserves. C'est un mouvement de fond à engager.

Démocratie participative		
E V-1 : commission citoyenne de la démocratie participative + élu + chargé de mission		Un élu aura en charge la démocratie participative. L'idée d'une commission chargée de suivre la démocratie participative et donc, les autres commissions citoyennes, nous semble un peu complexe ;-)
E V-2 : moratoire sur les projets d'urbanisme		X Nous ne comprenons pas ce que cela veut dire ? S'il s'agit des projets des citoyens, l'urbanisme est régi par un cadre de droit et la mairie n'a absolument pas le droit de décréter un moratoire qui serait attentatoire aux libertés individuelles. S'il s'agit des projets d'initiative municipale, on ne peut raisonner que pour chacun des projets. Notre programme présente nos intentions pour les différents quartiers de Massy.
E V-3 : conférences de citoyens	X	X Nous ne comprenons pas ce que cela veut dire. Nous avons mené de très larges concertations à la fois pour des documents généraux (dernière révision du PLU en 2018) ou pour des réflexions sur les projets à moyens terme (Atlantis-Centre-Ville ; réflexion en cours sur Villaine). Il nous semble essentiel d'associer les habitants, et pas seulement pour des projets limités mais pour des réflexions d'ensemble.
E V-4 : formations à la démocratie participative	X	Oui, il faut de véritables formations ouvertes pour apprendre le débat.
E V-5 : instance de droit d'alerte		Nous ne comprenons pas ce que cela veut dire.
E V-6 : charte de la démocratie participative		X Nous préférons la pratique aux « chartes » qui donnent lieu à des débats vains. Débattons activement et joyeusement des projets ! C'est déjà notre pratique. On doit encore progresser.
E V-7 : création d'outils digitaux	X	D'accord pour utiliser des outils digitaux pour la démocratie participative. Cela reste à préciser.
E V-8 : budget participatif de 5 % de l'investissement	X	Nous nous sommes donné un objectif de 500 k€ par an, ce qui représente plutôt 3-4% de l'investissement.

Politique de transition écologique et de résilience urbaine			
E VI-1 : commission citoyenne de la transition et de la résilience + élu + chargé de mission		X	CF. E I-1. Nous sommes favorables à mettre en place des commissions citoyennes sur certains sujets bien identifiés. A ce titre, une commission « transition écologique » nous semble trop vaste pour permettre un véritable travail collectif. On peut mener des débats larges sur le sujet, mais pour travailler ensemble, il faut délimiter les questions. Notre priorité est de mobiliser toute la population sur ces sujets. Ne pensons pas qu'il suffit de discuter avec une petite minorité très concernée pour faire changer les réalités.
E VI-2 : création d'un tiers lieux de la transition et de la résilience		X	Cela nous semble trop général. Nous sommes convaincus de l'intérêt de développer des lieux ouverts, faisant appel à l'économie sociale et solidaire et à la participation ouverte des citoyens.
E VI-3 : création d'une direction de la transition & résilience		X	L'idée d'une direction unique transversale chargée de la transition écologique serait une grave erreur. Il faut que tous les services intègrent cette question dans leur domaine.
E VI-4 : Mise à jour du PCS et DICRIM	X	X	Il faut des documents globaux pour faire face aux menaces, qu'il s'agisse de l'adaptation au changement climatique ou de risques plus radicaux. Il faut trouver la bonne échelle pour cela.
E VI-5 : Développer des dispositifs d'urgence	X	X	Certains plans sont obligatoires. D'autres sont de responsabilité de l'Etat (et nous ne pensons pas qu'il soit efficace que les communes se substituent systématiquement à l'Etat alimentant la défiance publique). Nous pensons qu'il faut un plan communal d'adaptation face à la menace climatique.
E VI-6 : Programme d'adaptation des logements individuels, collectifs et aménagements urbains	X		Notre programme présente des objectifs ambitieux en matière <ul style="list-style-type: none"> - d'isolation de logements (obtenir des bailleurs la rénovation de tous les logements sociaux construits avant 1990, mettre en place une incitation fiscale pour les copropriétés) - d'exemplarité de la mairie - de désimperméabilisation des sols... Il n'est pas certain qu'il soit efficace d'en faire un grand plan ; agissons !
E VI-7 : actions de réduction des inégalités sociales notamment en direction de la jeunesse	X		Il nous semble que Massy est plutôt en pointe sur ce sujet qui nous semble suffisamment vaste pour proposer de consulter notre programme plutôt que d'en faire ici un résumé par définition trop succinct.
E VI-8 : coordonner les actions en faveur de l'environnement	X		Nous n'avons pas l'intention d'agir de manière désordonnée... ;-)

PEDT			
E VII-1 : commission citoyenne de l'éducation + élu + chargé de mission			Des instances existent, ne les multiplions pas !
E VII-2 : nouveau PEDT cohérent	X	X	Notre PEDT nous semble cohérent !
E VII-3 : création, pilotage et évaluation par tous les acteurs			Il nous semble que la ville de Massy est plutôt exemplaire par son implication pour les écoles et par la qualité du dialogue mené.
E VII-4 : mise en place d'ateliers	X		Ces ateliers sont déjà mis en place.
E VII-5 : formation des personnels à la CNV et aux luttes contre les discriminations	X		Ces formations sont déjà mises en place. Elles peuvent sûrement être encore renforcées. Nous avons aussi défini d'autres priorités notamment autour de l'égalité femmes-hommes.
E VII-6 : lutte contre la publicité	X	X	Le cadre de droit ne permet pas à la mairie d'interdire systématiquement la publicité. Le nouveau Règlement local de publicité a déjà fortement réduit les implantations. Il est sans doute possible d'être un peu plus restrictif. Concernant les panneaux municipaux, ils sont très importants pour la communication municipale. Nous ne sommes pas favorables aux panneaux publicitaires numériques.